



Sommaire du n° 180 – novembre 2020

Pages 1 : Confinement, handicap

Page 2 : Congés payés, NAO

Page 3 : Télétravail, VigiCRA



Sud Groupe Gfi est une section
du syndicat :



Confinement

Le télétravail s'impose à nouveau à 100 % lorsque celui-ci est possible. Pour revenir travailler à votre agence ou chez le client, Gfi/Inetum doit vous fournir une attestation. Le travail sur site doit être justifié soit par un besoin de production, soit par des contraintes de sécurité. Les élus ont d'ores et déjà alerté la Direction sur des situations personnelles qui pouvaient être difficiles et sur certains projets client où l'obligation de venir sur site ne semble pas justifiée. Restons en contact !

ACCORD HANDICAP

Depuis le mois de septembre est engagée une négociation sur le handicap à Gfi/Inetum. L'accord proposé est consultable [ici](#)

un enjeu de société fort aux conséquences financières importantes pour l'entreprise

Aujourd'hui Gfi/Inetum ne remplit pas ses obligations en termes d'emploi de salariés en situation de handicap. En conséquence, l'entreprise reverse chaque année des pénalités qui représentent près de 2 millions d'euros. En cas de signature de cet accord, celui-ci permettrait à Gfi/Inetum de conserver les sommes aujourd'hui versées à l'AGEFIPH afin de les utiliser pour une amélioration de la politique handicap au sein de l'entreprise.

Des engagements de moyens plutôt encourageants

Les discussions ont pu amener à obtenir ou à améliorer certaines dispositions :

- Un réseau de chargés de mission handicap, 5 ETP, serait constitué selon une logique de répartition géographique des périmètres. Nous aurions préféré un chargé de mission pour chaque périmètre CSE, soit 8 ETP.
- Une journée d'absence autorisée pourra être prise à l'occasion de la première demande d'octroi d'un titre ou de son renouvellement.
- Une journée d'absence autorisée pourra être prise pour gérer des contraintes administratives ou des bilans auprès de spécialistes.
- Un module de e-learning sera construit et il devrait faire partie du cursus d'intégration des managers et RRH.
- Un correspondant recrutement de la mission handicap dans chaque équipe recrutement.

Mais des engagements de résultats peu ambitieux et à surveiller

Même si ces chiffrages sont difficiles à estimer et la non-atteinte des objectifs contraignantes financièrement pour l'entreprise, des bases sont posées :

- L'embauche de 90 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (B.O.E.T.H.) sur 3 ans, soit seulement 1,43 % des recrutements envisagés
- Taux d'emploi direct de 2,38% en 2023 contre 1,8 % actuellement

C'est en connaissance de ces mesures et de ces enjeux que nos adhérents sont amenés à être consultés sur la signature ou non de cet accord.

Vous souhaitez vous aussi participer à nos consultations et aux décisions démocratiques de notre syndicat ? [Adhérez](#) à Solidaires Informatique

Longés encore imposés !

Les congés payés sont régis par une convention collective, un accord d'entreprise ou une note de service. Ils ne peuvent être imposés aux salariés que dans le strict respect de ce cadre collectif qui fixe la date, les priorités, le nombre de jours, la durée du préavis, ...

4 semaines imposées en été

Ainsi la note de service fixait la période de congé principal en 2020 du 1er mai au 30 septembre et prévoyait la prise de 3 semaines de vacances. Cette note s'applique à tous, il est alors abusif d'imposer 4 semaines de congés sur les seuls mois de juillet / août, en ne laissant que quelques jours aux salariés pour réagir à ces demandes autoritaires.

C'est pour dénoncer ces abus que Solidaires Informatique a porté l'affaire au Tribunal : mettre un terme à ces pratiques et permettre aux salariés concernés de pouvoir demander réparation du préjudice auprès de l'entreprise. Malgré notre demande de jugement en référé, notre dossier ne sera traité en appel que début décembre. Cette décision sera importante. Nous vous tiendrons informés.

1 ou 2 semaines en hiver

Sous le joug d'une condamnation, Gfi/Inetum persiste malgré tout et impose aux salariés jusqu'à 10 jours de congés durant la période de fêtes de fin d'année.

"Une gestion individuelle et pro-active des congés" se justifie la Direction ! Sous ce faux-prétexte se cache en réalité le souhait de gonfler les résultats de l'entreprise en baissant le compte de "Provision sur congés payés". Le pouvoir de Direction de l'employeur n'aurait selon Gfi/Inetum aucune limite, y compris celle d'interférer sur le temps libre de ses salariés en dehors de tout cadre légal, sans accord d'entreprise, sans note de service, sans information et consultation des CSE.

Solidaires Informatique ne peut laisser une telle situation perdurer et fera entendre sa voix dans ce nouvel abus. Plusieurs recours sont aujourd'hui à l'étude par nos élus et représentants syndicaux.



NAD : « Dégelez les salaires ! »

Les négociations pour les salaires débutent le 4 novembre mais on entend déjà comment va débuter cette réunion : « la situation est difficile », « le pays va mal », « le COVID met en péril nos profits » « Le PDG a déjà tout pris en mars », ...

En effet pour 2020, seul le salaire du PDG n'a pas été impacté par le COVID, la plupart des autres salaires ont été gelés.

Nous réclamerons pour 2021 un rattrapage des non-augmentations de 2020, des mesures de justice et de répartition des profits de l'entreprise.

Solidaires Informatique est attentif à ne laisser personne sur le bord du chemin et réclame une nouvelle fois une répartition de l'enveloppe des augmentations entre augmentations collectives et augmentation individuelles, des mesures de rattrapage des inégalités femmes/hommes et pour les salariés non augmentés.

Mais pour obtenir l'écoute de la Direction, il est nécessaire d'établir un rapport de force. La parole de tous les salariés doit se faire entendre ... fort !



Télétravail : Félicitations, vous avez perdu !

L'avenant au télétravail a été soumis aux votes des salariés fin octobre. Avec 53 % de participation seulement, celui-ci a donc été approuvé à 67 %. Un plébiscite dont se réjouissent aujourd'hui nos dirigeants et leurs alliés syndicaux CFE-CGC et CFDT. Mais le sujet portait à confusion car beaucoup de salariés ont exprimé leur souhait de faire du télétravail sans mesurer les conséquences des clauses de cet avenant.

Nous jugerons tous avec l'expérience si celui-ci est un bon accord mais nous faisons déjà quelques prévisions :

- Les conditions pour ceux disposant déjà d'un avenant de télétravail vont se détériorer notamment avec l'impossibilité de fixer les jours de télétravail comme l'ancien accord le prévoyait,
- Cet accord va s'appliquer en priorité aux salariés dont les clients veulent externaliser les missions et que Gfi ne souhaite pas accueillir dans ses locaux,
- Cet accord ne va pas pousser les managers à plus accepter le télétravail dans un contexte hors crise sanitaire. Ils sont encore nombreux à être contre le télétravail.
- L'indemnisation sera insuffisante pour compenser les coûts liés au télétravail notamment en période hivernale (chauffage, électricité, ...),
- Les cas d'isolement, voire d'abandon, les problèmes liés à la charge de travail seront plus nombreux à traiter par les délégués du personnel,
- Les difficultés liées au respect du droit à la déconnexion vont s'amplifier.

Cet avenant, nous n'en avons pas voulu car le précédent accord était plus favorable aux salariés. Nous anticipons des problématiques sérieuses sur la santé des salariés et parce que les économies générées pour Gfi/Inetum ne sont encore une fois pas redistribuées équitablement avec les salariés dont les conditions de travail ne cessent de se détériorer.

Durant le vote Gfi/Inetum aura brisé, à de nombreuses reprises, l'égalité des armes et des moyens, pour faire campagne pour le OUI, à coup de mails, de réunions et de relances.

C'est la démocratie selon la Direction, la CFE-CGC et la CFDT réunis encore une fois à cette occasion.

« T'as un code projet ? »

C'est la même rengaine à chaque fois pour celles et ceux qui travaillent en centre de services : la bataille pour savoir où pointer !

La charge de travail est là, mais par contre les chefs de projet ont consommé la totalité de leurs ETP, et donc les codes VIGICRA se ferment ... Face à cette situation, pas énormément d'alternatives : on falsifie le VIGICRA, ou on arrête de travailler pour ce projet ?

Continuer à mettre la poussière sous le tapis comme c'est le cas depuis trop longtemps ne fait qu'une chose : augmenter l'état de stress de tout le monde ! Solidaires encourage les collègues (qui le font déjà pour certains) à remonter ces problématiques à leurs élus et délégués syndicaux afin de faire cesser ces mauvaises pratiques anxieuses !

Pour Halloween ...



Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élues ou élus pour vous défendre

Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87
Vincent BRACCHETTI (DSC adj France)	06 70 49 84 93
Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20
Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 09 30 46
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97

Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Franck AUGER (DS Ouest)	06 61 63 10 70
Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Yann KERBIRIOU (DS Rhône Alpes)	07 61 63 52 67
Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Paul BARRY (DS Progiciels)	07 72 07 09 83
François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Norbert FAISANT (DS IDF)	06 12 27 04 05